

**4 Politique**

**Ouverture de la deuxième session ordinaire du Parlement**

• A l'Assemblée nationale

**La tâche de tous les jours va reprendre avec force et vigueur**

SM  
Libreville/Gabon

*En l'absence du président de l'institution, et sans fanfare, c'est Richard Auguste Onouvié en sa qualité de premier vice-président, qui a présidé la cérémonie marquant l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, hier, au Palais Léon-Mba. Une première pour le nouveau député de l'Union nationale (UN) de la commune de Bitam, Patrick Eyogho Edzang, récemment élu lors d'une Législative partielle.*



Richard Auguste Onouvié ouvrant les travaux de la 2e Session parlementaire.

session officiellement ouverte. C'était à la faveur d'une cérémonie qui a eu lieu, hier, en milieu de matinée, au palais Léon Mba et dont l'objectif principal sera d'examiner le projet de loi de finances 2016. «Soumise à son examen préalable et à son autorisation, la loi de finances initiale pour l'exercice 2016, sera minutieusement analysée par l'Assemblée nationale qui

mobilisera, à cet effet, tous les moyens légaux mis à sa disposition», a souligné l'intérimaire de Guy Nzouba Ndama, dans son allocution de circonstance. Et de poursuivre à l'endroit de ses collègues : «Il vous appartiendra d'examiner et d'analyser, en profondeur, les solutions que propose le gouvernement pour financer le développement nécessaire du pays en 2016, et les moyens



Vue partielle des Députés.

qu'il compte mettre en œuvre pour y parvenir». Dans le cadre de la dynamique des réformes engagées par le gouvernement, le député de la commune de Lambaréné (Moyen-Ogooué) n'a pas manqué, au nom des élus de l'Assemblée nationale, de saluer la mise en place d'un nouveau système de rémunération qui, selon les représentants du peuple, introduit plus de jus-

te et d'équité dans les traitements des fonctionnaires et permet d'élargir la base contributive de leurs droits de pension. Outre l'objet principal de la présente session dite "budgétaire", plusieurs autres textes seront examinés par les députés. Parmi lesquels ceux issus de l'activité du gouvernement pendant l'intersession parlementaire. C'est dire que «la tâche de

tous les jours va donc reprendre avec force et vigueur» comme l'a indiqué Richard Auguste Onouvié. La traditionnelle cérémonie a permis également au vice-président de faire le tour des relations qui lient l'Assemblée nationale à toutes les forces vives de la nation gabonaise, tout en se félicitant du caractère excellent de celles qui existent entre le Gabon et les pays amis.

• Au Sénat

**Les sénateurs renouvellent leur soutien à l'Exécutif**

M.A.M & L.N.M  
Libreville/Gabon

*L'examen de la loi de Finances exercice 2016 devra constituer l'objet principal de cette deuxième session ordinaire du Sénat qui s'est ouverte hier. C'est ce qu'a laissé entendre le premier vice-président qui a présidé les travaux, non sans relever d'autres propositions de lois que son institution aura à examiner.*



Léonard Andjembe s'est réjoui de la qualité des...

l'hymne national. Entre autres invités, les membres du gouvernement, les représentants des institutions constitutionnelles, les chefs de missions diplomatiques, etc. Il convient également de souligner la présence des nouveaux sénateurs, l'indépendant Ndong Nkoghe (Medouneu) et Flavien Nzengui Nzoundou du Parti démocratique gabonais (Lémbamba). Tous deux élus au terme des Partielles du 08 août dernier. Le numéro 2

de l'institution n'a pas manqué de saluer leur présence et souhaiter un bon retour à ses collègues. Aussi, les a-t-il encouragés à toujours privilégier leur mission, celle d'échanger avec les populations dans le cadre du rendu des activités parlementaires. Par ailleurs, s'agissant de la session proprement dite, elle sera principalement dédiée à l'examen de la loi de Finances pour l'exercice 2016. Occasion pour le vice-président du Sénat d'indi-



... relations existant entre les institutions de la République.

quer que ledit texte, qui est d'une importance primordiale pour la vie économique et sociale du pays, exige un travail minutieux. A ce titre, Léonard Andjembe a invité le gouvernement à "prendre les dispositions nécessaires afin que le projet de loi de Finances, exercice 2016 soit soumis à l'examen du Parlement conformément aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, qui fixe un délai pour le dépôt de ce texte". Outre la loi de Finances, les

sénateurs auront à examiner certaines propositions de lois. Entre autres, celles relatives au quota de candidature des femmes et des jeunes aux élections politiques, ou modifiant et complétant les dispositions des articles 8, 31, 34 et 35 de la loi n°010/99 du 26 janvier 2011 sur l'autonomie administrative et financière du Parlement; etc. Par ailleurs, marquant l'attachement des sénateurs à l'évaluation des politiques publiques, le Sénat a men-

tionné que les crédits budgétaires sont désormais présentés par mission. Ceci, en application des dispositions de la loi organique n° 020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de Finances et à l'exécution du budget. Sur un tout autre plan, le Sénat a renouvelé son soutien à l'action gouvernementale, en vue de "répondre positivement aux attentes de nos compatriotes", ainsi que l'a dit l'élu de Nguouini. Avant de déclarer l'ouverture officielle de la deuxième session ordinaire de la 4<sup>e</sup> législature du Sénat, Léonard Andjembe a relevé un ensemble de missions effectuées par les sénateurs sur le territoire national tout comme à l'international. On peut citer la participation du Gabon au forum international de l'évaluation tenu à Dakar au Sénégal, l'Assemblée générale de l'Association des Parlements africains pour l'évaluation du développement qui a eu lieu à Abidjan en Côte-d'Ivoire, etc.

<p><b>CHANGEMENTS</b></p> <p><b>COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 01/09/2015</b></p>  <p><b>Union Gabonaise de Banque</b></p> <p>SiteWeb : <a href="http://www.ugb-banque.com">http://www.ugb-banque.com</a></p>	<p>FIXING</p>			<p>VENTE BILLETS (sans frais)</p>		<p>INDICES BOURSISERS</p>																																																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEV</th> <th>EUR/DEV</th> <th>DEV/COT</th> <th>DEV/CFA</th> <th>DEV</th> <th>CFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>XAF</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxx</td> <td>1 EUR</td> <td>655,957</td> </tr> <tr> <td>USD</td> <td>1,1236</td> <td>1USD =</td> <td>583,799</td> <td>1 USD</td> <td>619,757</td> </tr> <tr> <td>CAD</td> <td>1,4856</td> <td>1CAD =</td> <td>441,543</td> <td>1 CAD</td> <td>465,090</td> </tr> <tr> <td>JPY</td> <td>134,8700</td> <td>1JPY =</td> <td>4,864</td> <td>100 JPY</td> <td>505,758</td> </tr> <tr> <td>GBP</td> <td>0,7328</td> <td>1GBP =</td> <td>895,138</td> <td>1 GBP</td> <td>932,292</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1,0825</td> <td>1CHF =</td> <td>605,965</td> <td>100 CHF</td> <td>63444,38</td> </tr> <tr> <td>ZAR</td> <td>15,0403</td> <td>1ZAR =</td> <td>43,613</td> <td>100 ZAR</td> <td>4535,25</td> </tr> <tr> <td>MAD</td> <td>10,9005</td> <td>1MAD =</td> <td>60,177</td> <td>1MAD</td> <td>62,58</td> </tr> <tr> <td>CNY</td> <td>7,1514</td> <td>1CNY =</td> <td>91,724</td> <td>1CNY</td> <td>94,48</td> </tr> </tbody> </table>	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957	USD	1,1236	1USD =	583,799	1 USD	619,757	CAD	1,4856	1CAD =	441,543	1 CAD	465,090	JPY	134,8700	1JPY =	4,864	100 JPY	505,758	GBP	0,7328	1GBP =	895,138	1 GBP	932,292	CHF	1,0825	1CHF =	605,965	100 CHF	63444,38	ZAR	15,0403	1ZAR =	43,613	100 ZAR	4535,25	MAD	10,9005	1MAD =	60,177	1MAD	62,58	CNY	7,1514	1CNY =	91,724	1CNY	94,48	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>en date du</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC 40</td> <td>01/09/2015</td> <td>4543,29</td> </tr> <tr> <td>DOW JONES</td> <td>01/09/2015</td> <td>16528,03</td> </tr> </tbody> </table>			en date du		CAC 40	01/09/2015	4543,29	DOW JONES	01/09/2015
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA																																																																		
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957																																																																		
USD	1,1236	1USD =	583,799	1 USD	619,757																																																																		
CAD	1,4856	1CAD =	441,543	1 CAD	465,090																																																																		
JPY	134,8700	1JPY =	4,864	100 JPY	505,758																																																																		
GBP	0,7328	1GBP =	895,138	1 GBP	932,292																																																																		
CHF	1,0825	1CHF =	605,965	100 CHF	63444,38																																																																		
ZAR	15,0403	1ZAR =	43,613	100 ZAR	4535,25																																																																		
MAD	10,9005	1MAD =	60,177	1MAD	62,58																																																																		
CNY	7,1514	1CNY =	91,724	1CNY	94,48																																																																		
	en date du																																																																						
CAC 40	01/09/2015	4543,29																																																																					
DOW JONES	01/09/2015	16528,03																																																																					
<p><b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b></p> <p><b>01-Septembre : 52,28</b></p>																																																																							